

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 23 Mars 1897

PARTIE OFFICIELLE

Une Ordonnance Souveraine du 20 mars 1897 déclare définitivement d'utilité publique, la construction du réseau de tramways électriques dont l'exécution est confiée à M. Henri Crovetto.

Un cahier des charges signé par S. Exc. le Gouverneur Général et le concessionnaire détermine les conditions de l'établissement et de l'exploitation du réseau.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. la Reine Régente d'Espagne notifie à Son Altesse Sérénissime le décès de S. A. R. Madame Marie-Louise-Ferdinande, Duchesse douairière de Montpensier, Infante d'Espagne, Sa tante.

Nous apprenons que S. A. le Duc Wilhelm d'Urach-Wurtemberg, Chef d'Escadron à la suite du régiment de Lanciers Wurtembergeois : Roi Charles n° 19, vient d'être promu au grade de Commandant Chef d'Etat-Major de la 26^e Division (1^{er} Wurtembergeois).

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince a rendu, samedi, visite à S. M. l'Impératrice Eugénie.

Vendredi matin, la canonnière française l'*Achéron*, commandée par M. Paul de Chauillac, capitaine de frégate, venant de Toulon pour assister à nos régates, est arrivée à Monaco; elle a immédiatement salué la Principauté, en hissant le drapeau monégasque et en tirant la salve d'usage, à laquelle les canons de l'esplanade de la batterie ont aussitôt répondu.

Le lendemain, M. Paul de Chauillac est venu voir M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, au Palais du Gouvernement. Son Excellence a rendu cette visite le jour même à M. le Commandant de Chauillac, à bord de l'*Achéron*. Au départ de M. le Gouverneur, une salve d'artillerie a été tirée par la canonnière.

Leurs Altesses Sérénissimes ont reçu dimanche, à déjeuner, M. le Commandant de Chauillac et les officiers de l'*Achéron*.

M. le Chef Rebufat, capitaine du port, y assistait.

Dimanche a eu lieu, au Palais des Beaux-Arts, la seconde distribution des récompenses décernées par la Ligue des Amis des animaux.

En l'absence de S. A. S. la Princesse Alice, qui avait daigné accepter le haut patronage de cette matinée de bienfaisance, la séance a été présidée par S. Exc. le Gouverneur Général, assisté de M. le Comte Gastaldi, Maire, et de M. Polli, inspecteur, avec l'aimable concours des dames patronnesses.

Après une courte allocution, dans laquelle le

Président a rappelé le but de la Ligue et les excellents résultats qu'elle a obtenus dans la Principauté, grâce au généreux appui de nos Augustes Souverains, qui s'occupent avec tant de sollicitude de toutes les œuvres de progrès, il est procédé à la lecture des récompenses accordées :

Diplômes d'honneur à M. Uhrich, Président de la Société Protectrice des animaux à Paris; mentions honorables pour bons traitements habituels envers les animaux et propagation des bons exemples; primes aux Agents de l'Autorité (Carabiniers et Agents de Police) pour procès-verbaux dressés contre les actes de brutalité; primes aux cochers, charretiers, etc., signalés pour leurs bons soins.

La deuxième partie de la séance a été consacrée à un concert, dans lequel M^{lle} Fannie Francesca, Thévenet et Karin Olsson et M. Giraud Fiorello ont recueilli de chaleureux applaudissements bien dus à leur talent et à la gracieuseté de leur concours.

Une quête fructueuse faite au cours du concert a complété cette intéressante solennité.

RÉGATES DE MONACO

Un temps printanier, mais beaucoup trop beau pour la circonstance, car le vent faisait absolument défaut, a défavorisé (qu'on nous passe le mot) les régates de dimanche dernier.

Notre port était magnifique à voir, treize ou quatorze yachts de plaisance à vapeur parmi lesquels l'*Eros*, à M. le baron Arthur de Rothschild, se faisait remarquer par son grand pavois de fête; la canonnière l'*Achéron* et une quinzaine de yachts à voile, donnaient à la rade une animation des plus gaies.

Le *Commerce* et le *Vent-Debout*, de Nice, portaient l'un les invités de la Société des Régates, l'autre le jury. La Société Philharmonique prêtait, comme toujours, son gracieux concours à la fête.

La plupart des courses ont dû être remises au lendemain, l'absence de vent ne permettant aucune solution. Voici la liste des courses qui ont pu seulement s'effectuer dans cette première journée, qui avait attiré une foule de spectateurs :

PRIX DE MONTE CARLO. — 4^e série (yachts au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 5 tonneaux). Guidon : fond rouge, étoile blanche. Parcours 10 milles, deux tours du grand triangle. — 1^{er} prix, 400 fr. offerts par la Société des Bains de Mer, et une médaille vermeil offerte par le Regio Yacht Club Italiano; 2^e prix, 200 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille argent offerte par la Société des Régates de Monaco; 3^e prix, 100 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille de bronze offerte par l'Union des Yacht français.

1^{er}, *Fern*; 2^e, *Serena*.

PRIX DE LA COLONIE FRANÇAISE. — 3^e série, yachts de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux. Guidon : fond jaune, étoile Parcours 10 milles, trois tours du petit triangle. — 1^{er} prix, 200 fr. et une médaille vermeil offerte par l'Union des Yachts Français; 2^e prix, 100 fr. offerts par la Colonie Française et une médaille argent offerte par la Société des Régates de Monaco; 3^e prix, 75 fr. offerts par la Colonie Française et une médaille bronze offerte par le Club de la Voile de Nice.

1^{er}, *Siris*; 2^e, *Sagitta*; 3, *Entoucade*.

PRIX DES RÉVQUIRES. — Voile à tiers Saint-Pierre,

2^e classe, liberté de foc, 5 mètres 50 maximum pris entre perpendiculaires. Guidon ou triangle blanc et bleu. Parcours, 6 milles et demi, deux tours du petit triangle. — 1^{er} prix, 100 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille vermeil offerte par la Société des Régates de Monaco; 2^e prix, 75 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille argent offerte par la Société des Régates de Monaco; 3^e prix, 50 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille de bronze offerte par le Comité des fêtes de Menton; 4^e prix, 25 fr. offerts par la Société des Bains de Mer et une médaille bronze offerte par la Société des Régates de Menton.

1^{er}, *Trois-Sœurs*; 2^e, *Saint-Paul*; 3^e, *Le Nil*.

Courses à l'aviron :

EMBARCATIONS DE PLAISANCE. — 4 rameurs de pointe et barreur. Trois prix offerts par la Société des Bains de Mer, savoir : au 1^{er}, 50 fr.; au 2^e, 30 fr.; au 3^e, 20 fr. Parcours, 2 tours du triangle.

1^{er}, *Attends-Moi*, à M. Scotte Jean; 2^e, *Saint-Hippolyte*, à M. Bonafède; 3^e, *Hirondelles*, à M. Lasso Antoine.

BATEAUX ARMÉS EN PÊCHE. — 4 rameurs de pointe et barreur. Trois prix offerts par la Société des Bains de Mer, savoir : au 1^{er}, 75 fr.; au 2^e, 40 fr.; au 3^e, 25 fr. Parcours, 2 tours du triangle.

1^{er}, *Hirondelle*, à M. Cocka.; 2^e, *La Sœur*, à M. Faraud, et *Saint-Charles*, à M. Maugan (*ex-æquo*); 3^e, *Jean-Augustin*, à M. Aircardi.

EMBARCATIONS DE COMMERCE. — (Chaloupe), 4 rameurs de pointe et barreur. Deux prix offerts par la Société des Régates de Monaco, savoir : au 1^{er}, 40 fr.; au 2^e, 30 fr. Parcours, 2 tours de triangle.

1^{er}, *Alliance*, à M. Sesso; 2^e, *Marie*, à M. Rostagni.

YOYOUS. — (Mousse), 1 rameur. Deux prix offerts par la Société des Régates de Monaco, savoir : au 1^{er}, 20 fr.; au 2^e, 15 fr.

1^{er}, *Kiki*, à M. Biancheri; *Sainte-Luciole III*, à M. Pore Sylvain.

BATEAUX PLATS. — (Mousses). 1 rameur. Deux prix offerts par la Société des Régates de Monaco, savoir : au 1^{er}, 15 fr.; au 2^e, 10 fr. Parcours, 1 tour de triangle.

1^{er}, *Lucie*, à M. Sasso Dominique; 2^e, *Marguerite*, à M. Sasso; un 3^e prix de 5 fr. a été accordé au bateau *Saint-Joseph*, à M. Meglio Louis.

BALEINIÈRES ET BERTONS. — Le 1^{er} prix a été gagné par la baleinière n° 2, et le 2^e prix, par la baleinière n° 1; ces deux embarcations appartiennent à l'*Achéron*.

Le banquet annuel de la Société des Régates a eu lieu hier soir à l'hôtel de Paris. Parmi les invités, S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, M. le Commandant de Chauillac et son état-major, M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire général du Gouvernement, M. le Comte Gastaldi, maire de Monaco, M. le Colonel de Castro, Aide de camp et M. le Chef d'Escadron Alban Gastaldi, Officier d'Ordonnance de S. A. S. le Prince, M. le Chef d'Escadron Paul, commandant les Carabiniers, M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, M. le Baron Arthur de Rothschild, M. le Comte de Cessole, les propriétaires des yachts prenant part aux courses, etc., etc.

Au dessert, M. Olivier Ritt a pris la parole. Après avoir rappelé les débuts de la Société des Régates, sa prospérité actuelle, la magnificence de ses fêtes, le concours intelligent et dévoué qu'elle prête aux autres Sociétés monégasques ainsi qu'aux projets tendant à accroître le renom de la Principauté, Son Excellence salue M. le Commandant de Chauillac et le brillant Etat-Major de l'*Achéron* dont la présence ajoute à nos luttes pacifiques un éclat particulier; Elle remercie les

yachtsmen dont les bâtiments forment une véritable escadre dans notre port, présence qui est du meilleur augure pour la création qu'on peut entrevoir dans un temps prochain, d'un port abri à Monaco; Elle adresse un affectueux hommage à M. l'Amiral Lagé dont l'absence est vivement regrettée et elle termine en portant un toast à la Société des Régates, à la continuation de ses succès et à son infatigable Président.

M. le Cher Joseph Marquet remercie M. le Gouverneur Général, l'état-major de l'*Achéron* et tous les assistants. Il lève son verre à LL. AA. SS. le Prince et la Princesse. Il finit par un toast à la Société des Bains de Mer dont le concours est toujours acquis, dans une large mesure, à nos fêtes locales.

M. le Commandant de Chauliac répond à Son Excellence et à M. Marquet. Il est ému de la gracieuse hospitalité qu'il a reçue à Monaco, et heureux de s'associer avec reconnaissance à nos vœux en portant la santé de Nos Augustes Souverains et en vidant son verre à la prospérité de la Principauté.

Après trois représentations pendant lesquelles l'enthousiasme du public n'a fait que croître, *Moïna* a dû, à la demande générale, être jouée une quatrième fois samedi devant une salle comble. Le triomphe de cette œuvre, qui a pris rang d'emblée parmi les plus remarquables, est consacré désormais, et les journaux signalent déjà plusieurs théâtres de l'étranger qui auraient l'intention de monter cet opéra.

Otello, avec M^{me} Mendioroz, M. Tamagno, M. Kaschmann, a été chanté dimanche. Tous les interprètes ont remporté un immense succès, M. Tamagno a été superbe d'un bout à l'autre; les ovations ne lui ont pas manqué. Ce brillant artiste était plus en voix que jamais, et a fort impressionné l'auditoire.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire ici un mot de la scène plus modeste du Palais des Beaux-Arts, où des artistes de valeur attirent cependant l'élite de la société monégasque et cosmopolite. Samedi, M^{me} Thénard y a donné une intéressante conférence sur les *Chansons des simples*. Elle a obtenu son succès accoutumé.

Mercredi dernier, grande réjouissance à la Société des Régates, à l'occasion de la Saint-Joseph, fête de son estimé président, M. le Cher Marquet.

Bouquets superbes, feu d'artifice, champagne, toasts, etc. Réunion pleine de courtoisie et de fraternité.

On a constaté les grands progrès faits par la fanfare de la Société, qui devient de plus en plus remarquable.

Le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a, dans ses audiences des 16 et 20 mars, condamné, savoir :

A six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Pierre-Joseph Caratti, manœuvre.

Pour mendicité, à deux mois de prison, le nommé Jules-Gustave Clément, 33 ans, garçon de magasin, sans domicile fixe;

Et à une année d'emprisonnement, pour coups et blessures, le nommé Antoine Vigliani, maçon à Monaco, âgé de 32 ans.

A l'occasion de la Mi-Carême, le concert classique du jeudi 25 mars n'aura pas lieu.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Mercredi 24 et jeudi 25 mars, à 3 heures et demie, représentation de M^{lle} Baréty, de l'Odéon, et M. Dieudonné, du Vaudeville, les *Espérances*, comédie en un acte de Paul Bilhaud;

Un Monsieur qui prend la mouche, comédie-vaudeville en un acte de MM. Marc Michel et Eugène Labiche.

Vendredi 26, à 3 heures et demie, représentation de M. Dieudonné, les *Invalides du mariage*,

comédie en trois actes par MM. Dumanoir et Lafargue.

Samedi 27, à 3 heures et demie, représentation de M^{lles} Marie-Durand, Baréty et M. Dieudonné, *Clara Soleil*, comédie en trois actes par E. Gondinet et G. de Kerdrel.

Afin d'éviter que le train rapide 20, qui est toujours très chargé à cette époque de l'année, ne soit envahi au départ de Monte Carlo par les voyageurs à destination de Nice au détriment des voyageurs de grands parcours, l'accès dudit train est interdit entre Menton et Beaulieu aux voyageurs pour Nice. Cette restriction ne saurait d'ailleurs présenter aucun inconvénient, la rentrée à Nice à ce moment de la journée étant largement assurée par les trains locaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 17 Mars 1897

Vingt-trois tireurs ont pris part au *Prix de la Somme*. Les première et deuxième places ont été partagées entre MM. le colonel Nixey et de Montesquiou, 10 sur 10; M. le comte Zamoisky, 9 sur 10, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Galfon, Mackintosh, Hawker et Bettleheim.

Vendredi 19 Mars

Vingt-trois tireurs ont pris part au *Prix de l'Aude*. Les première et deuxième places ont été partagées entre MM. Mackintosh et Pinson, 6 sur 6; M. S. Blois, 5 sur 6, troisième.

Autres poules gagnées par MM. Mackintosh, de Montesquiou, Galfon, Roberts et Thomas.

Samedi 20 Mars

Quatorze tireurs ont pris part au 9^e *Prix supplémentaire*. Les première et deuxième places ont été partagées entre MM. de Dalmas et Ker, 6 sur 6; M. le colonel Nixey, 5 sur 6, troisième.

Autres poules gagnées par MM. Soriano, Strélock, Galfon, Pinson et lord Carnavon.

Lundi 22 Mars

Vingt tireurs ont pris part au *Prix de l'Hérault*. Les deux premières places ont été partagées entre MM. le Comte Gajoli et Soriano, 7 sur 7; la troisième a été partagée entre MM. de Montesquiou et Léon, 6 sur 7.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Mackintosh, Ker, Pinson.

CHRONIQUE DU LITTORAL

COURSES DU PRINTEMPS

HIPPODROME DU VAR

Trotting du Littoral

Première Journée — Dimanche 14 Mars 1897

Temps superbe pour la première journée des courses du Printemps.

Toutes les notabilités de Nice et de Monaco étaient venues assister à cette réunion d'ouverture.

Au pesage, de jolies toilettes à couleurs tendres et le chapeau de paille avec fleurs qui avait remplacé le feutre avec rubans.

Faute de place pour le côté descriptif, venons au côté technique.

Voici les résultats :

PRIX DU COMITÉ DES FÊTES, 1,500 fr. (international, au trot attelé), 14 partants. Distance : 3,000 mètres.

La course a été gagnée par Carroll R. (4'36"), à M. Rundle, drivé par Tapan. — 2^e May Wilton (4'41"), à M. C. Mackay. — 3^e Libertin (4'46"), à M. Cheysson. — 4^e Belle Alden (4'47"), M. C. Macklay.

PRIX DE NORMANDIE, 3,000 fr. (chevaux français, au Trot monté), 7 partants. Distance : 3,500 mètres.

Penn Kalet. à MM. du Rozier et Vaulogé, monté par Lemoin, et Guenon, à M. Vereecke, montée par le propriétaire, ont fait *dead-heat*. — 2^e Légère, à M. Soubira.

PRIX DE CANNES, 2,500 fr. (international, au trot attelé), à courir en deux manches. 9 partants.

1^{er} Viola-Belle (2'35" 1/2), à MM. Morgenstern et Ruszicka, drivée par Tapan. — 2^e Disma (2'36"), MM. Vertua et Gerini. — 3^e April Fool (2'36" 1/2), à M. le chevalier Tosi.

PRIX DU LITTORAL (au trot attelé), objets d'art.

1^{er} En Avant, à M. Garnier. — 2^e Dan, à MM. Boyer et Bizard — 3^e La Lance, à M. Vial. — 4^e Nonante-Un, à M^{me} Bruvo.

La seconde manche du Prix de Cannes réunit les neuf mêmes concurrents : Viola-Belle arrive encore première en 2'35". — 2^e Képi. — 3^e Tambour.

Deuxième Journée — Mardi 16 Mars

Autant le ciel avait été propice pour la première journée, autant pour la seconde il s'est montré défavorable. Nuages, vent et finalement pluie. Aussi dans la pelouse et le pesage y avait-il beaucoup de vide.

Pour le côté technique, il s'est présenté beaucoup de faux départs qui ont agacé les rares assistants demeurés quand même fidèles.

Bref, réunion qui, pour cette fois, n'est pas à marquer d'un caillou blanc.

PRIX DE NICE (international, au trot attelé), 4,000 fr. — Distance maxima : 3,000 mètres; minima : 3,050 mètres.

1^{er} Quarterstrecht, à MM. Morgenstern et Ruszicka (4'50" 1/10), drivée par Tapan.

2^e Lèda (4'50" 6/10), Lemoine.

3^e Belle-Alden (4'51" 2/5), Maassen.

4^e Tilsitt (5'02" 3/10), Choisselet.

PRIX DU MIDI (trot attelé), chevaux français. — 2,000 fr. — Handicap.

1^{er} Haraoun, à M. de Bluze (5'30"), Viza.

2^e Légère (5'39"), Berthod.

3^e Lambin (5'40"), Berton.

4^e Nonante-Un (5'55"), Bouchitet.

PRIX GORDON-BENNET (courses en parties liées). 12,000 fr. — Distance : 1,600 mètres.

Première Epreuve

1^{er} Képi, à M. Tocque (2'34"), Margnin.

2^e Belwether (2'34" 1/2), M. Gerini.

3^e Azemon (2'35"), Brown.

4^e Autrain (2'36"), Philipps père.

Deuxième Epreuve

1^{er} Quarterstrecht (2'34").

2^e Képi (2'34" 2/10).

4^e Azmon (2'35").

Troisième journée — Vendredi 19 Mars

PRIX DE LA RÉGION (trot attelé).

1^{er} Jim's.

2^e Dottie D. et Pluto.

PRIX C. MACKAY (trot attelé). — Handicap international.

1^{re} Helen Leyburn.

2^e Azmon.

3^e April Fool.

PRIX DE MONTE CARLO (consolation, au trot attelé).

1^{re} Julia.

2^e Libertin.

3^e Nacelle.

PRIX DU CASINO (consolation, international).

1^{re} Viola-Belle.

2^e Fortune P.

3^e Captolio-Fish.

La quatrième journée a eu lieu dimanche. L'abondance des matières nous met dans l'obligation d'en renvoyer à mardi le compte-rendu.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Si vous ouvrez un journal mondain, vous y rencontrez à chaque colonne cette mention : « Il y a eu chez M^{me} X... un grand dîner suivi de réception ». C'est la façon fin-de-siècle d'observer le Carême. On mange à bouche-que-veux-tu, on entend de la musique peu sacrée, on assiste à des comédies de salons, à des charades animées, on valse et on s'adonne aux cotillons à surprises. Nous sommes loin de l'époque où la police faisait une descente chez la marquise de Beaufremont et saisissait dans ses cuisines quinze quartiers d'agneau, soixante-dix pièces de volailles, des perdrix, des lapereaux, des faisans et du lard. Si nous étions prédicateurs, nous pourrions blâmer cette décadence de l'abstinence, le manque de recueillement et les méchants propos contre le prochain qui les accompagnent. Mais nous ne sommes que chroniqueur. Nous devons constater sans moralité que le retour du printemps favorise les mets gras et les propos salés.

Les vieilles traditions disparaissent et le marronnier

du 20 mars aux Tuileries, cet arbre légendaire, s'est laissé distancer par un arbre plus progressiste qui a fleuri au Trocadéro bien avant cette date. Ce qui prouve d'ailleurs que le temps est doux, la végétation précoce et que la nature est aussi avancée que les manifestes socialistes.

Ce beau temps persistera-t-il? La pluie viendra-t-elle contrarier les fêtes de la Mi-Carême? Les Parisiens ont confiance dans la clémence du ciel et, dans les classes populaires, on imite les classes dirigeantes: on s'amuse même en Carême. Le lavoir des familles a couronné cette semaine dans une fête intime M^{lle} Marie Schnœnecker, sa reine, et la reine des reines. De leur côté, les habitants du passage Saint-Bernard, où habite la jeune souveraine, se préparent à lui rendre des honneurs royaux. Ils travaillent à dresser des arcs de triomphe devant sa porte et devant l'entrée du passage. Le Président de la République n'a pas reçu un plus bel accueil l'autre jour à Boulogne-sur-Seine.

×

Par un effet de réaction qu'il faut noter, les plaisirs un peu austères, ceux qui conviendraient le mieux en cette période de pénitence, auront lieu vers Pâques. C'est à cette date qu'on aura le plaisir d'assister à l'inauguration d'un nombre considérable de « petites expositions ». C'est ainsi qu'on annonce pour la première fois une exposition générale de la céramique. Ce sera la première fois que nous verrons la céramique réunir tous les maîtres, tous les artistes qui cuisent la terre ou le grès, Lachenal, Balpeyrat, Deck, Clément Massier, Carrier-Belleuse, Delaquerche, Champigneulle, etc. Ce sera une fête des yeux et nous en reparlerons.

×

Ce dont il nous faut reparler aujourd'hui, sous peine de n'être pas dans l'actualité, c'est de l'agaçante question du tramway mécanique qui doit traverser les Champs-Élysées. La question de la Crête et les interpellations qu'elle a motivées n'ont pas fait verser autant d'encre.

La question, de prime abord, paraît simple. C'est un *to be or not to be*. Ces tramways, avec leurs voitures accouplées traverseront-ils ou ne traverseront-ils pas la plus belle promenade de Paris? Le ministre des travaux publics, M. Turrel, et le public sont hostiles à la traversée. Mais il y a le Conseil Municipal de Paris, « où la voyoucratie coule à pleins bords », comme dit élégamment un journal ultra-parisien, et le Conseil, qui a décidé que le tramway traverserait, se moque un peu du caractère aristocratique qu'on voudrait conserver à l'avenir. « Il est trop tard, a dit sa troisième commission; nous aurions à payer des indemnités à la Compagnie des omnibus et nous nous soucions peu des beaux équipages ». La presse a fait campagne un peu trop tard. C'est au moment où s'est faite l'enquête de *commodo et incommodo* qu'elle aurait dû protester. Le public aurait alors couvert les registres de formules indignées.

M. Sardou me racontait hier qu'à un certain moment, à Marly-le-Roi, on voulait faire poser des poteaux télégraphiques, qui auraient « déshonoré » la ville et caché le paysage. La ville a protesté lors de l'enquête du *commodo et incommodo* et Marly-le-Roi n'a pas été « déshonoré ». Pourquoi le ministre des travaux publics n'ordonnerait-il pas une seconde enquête pour l'affaire des Champs-Élysées? On nous assure qu'il en a l'intention: qu'il se hâte!

×

A propos de la mort de Jules Jouy, le chansonnier populaire du Chat-Noir, qui vient de mourir fou dans une maison de santé à Picpus, on a discuté sur le rôle social de ses œuvres, on a rappelé qu'il était gavroche et vrai gamin de Paris, qu'il avait la bosse de « l'irrespect » et que Jules Lemaitre était plein d'admiration pour les *Sergots*, l'*Exemple*, *Gamahut*, etc. On a rappelé le mot de Vallès: — « C'est un bourgeois qui mourra rentier » et on a longuement tartiné sur la célèbre société des *Hydropathes*, où, sur la rive gauche, en plein quartier Latin, naquit l'école Achille de Montmartre.

N'est-ce pas un peu dépasser la mesure? Une larme et des regrets avaient suffi sur la triste fin de cet amuseur qui souleva des tempêtes de rire.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Un traité d'extradition au temps des Pharaons.

Il est souvent question, depuis quelque temps, de l'extradition, de ses conditions d'application et de ses effets. Ceux qui en dissertent avec plus ou moins de compétence sont généralement portés sans doute à penser que cette institution du droit international est d'origine récente et qu'elle ne date guère que du moment, encore si proche de nous, où le perfectionnement

des voies de communication a permis aux criminels de se sauver aisément à l'étranger et aussi à la justice de s'en saisir non moins rapidement malgré leur expatriation.

Il n'en est rien et, non seulement l'extradition a fait l'objet de conventions diplomatiques assez nombreuses au moyen âge, mais encore elle fait l'objet du monument diplomatique le plus ancien que nous connaissions, d'un traité qui n'a pas moins de 3.200 ans d'existence.

Ce document, dont l'original avait été gravé sur des tablettes d'argent depuis longtemps disparues, nous a été conservé par une inscription de Thèbes, que Champollion avait signalée et que M. de Rougé, en France, MM. Lepsius et Brugsch, en Allemagne, sont parvenus à déchiffrer.

On y lit que le fameux roi Ramsé II, mieux connu parmi nous sous le nom de Sésostris employé dans les récits où Hérodote célèbre ses exploits, reçut dans une forteresse de Palestine qu'il avait construite et à laquelle il avait donné son nom, la visite du roi des Khétas. Les Khétas constituaient en Syrie, au sud de l'Asie Mineure, une nation alors puissante et avec laquelle les Egyptiens étaient en guerre depuis de longues années. Les deux adversaires avaient fini par se lasser de ces luttes incessantes, où les succès et les défaites avaient été partagés, et Ramsés II paraît avoir accueilli volontiers les ouvertures pacifiques qui lui furent faites au nom de son ennemi. Ces négociations aboutirent au traité en question, traité placé sous l'égide respective des divinités des deux peuples et où il est stipulé que désormais régnera entre eux une paix et une alliance perpétuelles.

D'autres clauses sont relatives aux intérêts économiques des deux nations. Ainsi elles s'engagent à laisser leurs commerçants se livrer en pleine liberté à leurs occupations dans l'un ou dans l'autre pays.

Ainsi encore, dans un esprit essentiellement protectionniste, tout opposé, par conséquent, à celui qu'avait dicté la clause précédente, il était convenu que, si un ouvrier égyptien se rendait dans le pays des Khétas, les autorités de cet Etat devaient l'arrêter et le faire reconduire dans son pays; pareil traitement devait attendre l'ouvrier Khéta qui aurait été trouvé sur le territoire de l'Egypte. Il est facile de deviner la raison de cette disposition. Les deux nations craignaient de voir porter à l'étranger les secrets de fabrique et les procédés spéciaux propres à leurs industries locales. La même crainte existait sous François I^{er} quand ce monarque faisait venir d'Italie les céramistes et les verriers qui ont créé l'industrie française. Pour éviter cette divulgation, ils se promettaient réciproquement de ne pas chercher à se porter préjudice en embauchant des ouvriers qui auraient trahi les intérêts de leurs compatriotes et même à renvoyer chez eux, ceux qui auraient spontanément franchi la frontière dans ce but.

Mais les clauses les plus intéressantes sont celles qui ont trait à l'extradition. Comme les précédentes, elles ont été conclues sur le pied de l'égalité la plus absolue entre les contractants; les avantages stipulés par l'Egypte sont donc identiques à ceux dont elle promettait la jouissance aux Khétas.

En voici la teneur, telle que la science des égyptologues a permis de la rétablir:

« Si des hommes s'enfuient à l'étranger, et qu'il y en ait un, deux, trois ou davantage, et qu'ils aillent chercher refuge auprès du grand prince des Khétas, il les fera reconduire vers le roi d'Egypte, soleil, seigneur de justice.

« Quant à l'homme qui aura été ainsi reconduit sur le territoire égyptien, qu'on ne lui reproche pas son crime trop sévèrement, qu'on ne détruise pas sa maison, qu'on ne fasse pas souffrir ses femmes ni ses fils, qu'on ne tue pas sa mère, et lui-même qu'on ne le prive ni des yeux, ni de la bouche, ni de ses membres, mais qu'on le laisse impuni.

« Qu'il soit procédé de même à l'égard de ceux qui auraient fui du pays des Khétas en Egypte... »

S'il est remarquable de voir une pareille matière traitée dans une convention diplomatique antérieure de quatorze siècles à l'ère chrétienne, il n'est pas moins remarquable de constater le sentiment d'humanité qui s'y manifeste et qui se traduit par la prohibition d'infliger à l'extradé aucune peine trop cruelle.

Toutefois, il convient, sans doute, d'admettre, avec

M. Franz de Holtendorff, que ces conditions imposées à l'extradition témoignent principalement du respect professé pour le droit d'asile reconnu par l'antiquité à tout souverain. Assurément le roi des Khétas et le pharaon égyptien consentaient à se livrer réciproquement les réfugiés qui, fuyant les Etats de l'un d'eux, seraient allés demander protection à l'autre. Mais ils n'admettaient cette dérogation à leur droit d'asile, qu'à la condition de continuer à sauvegarder ces réfugiés, malgré leur extradition, contre la sévérité peut-être excessive, de leur souverain naturel.

Il est curieux de noter qu'à notre époque également les conventions ou les décisions particulières relatives à l'extradition, contiennent des réserves du même genre. Ainsi, d'ordinaire, les Etats qui ont aboli sur leur territoire la peine de mort ne consentent à livrer un criminel à un Etat dont la législation maintient cette pénalité, que sous la condition que, si l'extradé venait à l'encourir, il échapperait, cependant, à son application.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Cabinet de M^e BARBARIN, avocat à Monaco
3, rue Antoinette, Condamine

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux requête, poursuite et diligences de :

1^o Monsieur Georges CALMEYN, industriel, demeurant à Droogenbose (Belgique);
2^o Et Monsieur Adolphe MAËRE, industriel, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Avantagés tous deux au nom et comme légataires universels de madame Victorine-Rosalie-Joséphine REY, veuve en premières nocces de monsieur Eugène-Charles JOUET, et épouse en secondes nocces de monsieur Marie-Anne-Antoine YSORÉ d'HERVAULT, marquise de PLEUMARTIN, propriétaire, avec lequel elle demeurait à Paris, avenue Ruysdaël, n^o 6.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Léon HANON, employé, demeurant à Bruxelles (Belgique), ayant agi aussi en qualité de légataire universel de madame la marquise de PLEUMARTIN;
2^o Et monsieur LAVOIGNAT, notaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Auber, n^o 7, ayant agi au nom et comme exécuteur testamentaire avec saisine de madame la marquise de PLEUMARTIN susnommée, et encore comme administrateur séquestre de la succession de ladite dame.

Et aux termes d'une ordonnance d'adjudication rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, monsieur Annet-Jacob-Victor POUYON, bijoutier-joaillier, demeurant à Monaco, s'est rendu adjudicataire: 1^o d'une villa avec ses jardins, située à Monaco, quartier de Monte Carlo, au lieu dit La Costa, sur la route de Monaco à Menton, dénommée *Villa de la Tour*, consistant en une maison de trois étages avec terrasse, cour, jardin et communs, le tout confrontant: du nord, à ladite route (actuellement avenue de la Costa); du midi et de l'ouest, au chemin de fer, et de l'est, à la propriété Griois; 2^o et d'une parcelle de terrain de la contenance de sept à huit cents mètres carrés environ, d'après les titres, et de quatre cent vingt-cinq mètres carrés d'après le cadastre, située à Monaco, au lieu dit La Costa, quartier de Monte Carlo, et confrontant: du nord, au chemin de fer; du midi et de l'ouest, à la route de Menton (avenue de la Costa), et de l'est à un hors ligne de chemin de fer qui dépendait de la propriété Griois.

Cette adjudication a eu lieu au prix de cent trente-huit mille cinq cents francs outre les charges.

La grosse de l'ordonnance d'adjudication, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 55, numéro 10, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Cette insertion ayant pour but de purger les immeubles susdésignés de toutes hypothèques légales, avis est donné aux personnes ayant droit de prendre des inscriptions de cette nature, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur les immeubles dont il s'agit.

Monaco, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : BARBARIN.

Dûment enregistré.

TRIBUNAL SUPERIEUR DE MONACO

AVIS

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré en état de faillite le sieur Simon DELLAVALLE, plombier-zingueur, demeurant à Monaco, et a fixé provisoirement l'ouverture de ladite faillite au 18 mars courant.

M. le Chevalier Messié, juge du Siège, a été nommé commissaire, et M. Auguste Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 23 mars 1897.

Le Greffier en Chef:
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier, à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE APRES FAILLITE

Le jeudi vingt-cinq mars courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin, sis à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Costa, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de marchandises et objets mobiliers dépendant de la faillite de la dame MONCEL, lingère à Monaco, consistant en: comptoirs, tables, étagères, glaces, mannequins, lingerie, dentelles, broderies, rubans, etc., etc.

Au comptant, 5 % pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e André COLLE, notaire à Cannes

Vente volontaire aux enchères publiques, le samedi 10 avril 1897, à 10 heures du matin, en ladite étude, D'UNE MAGNIFIQUE VILLA située à **Saint-Raphaël**, boulevard Notre-Dame. Sous-sols, rez-de-chaussée, 2 étages, grand hall, salons, salle à manger, salle de billard, fumoir, 7 chambres de maître dont 5 avec cabinet de toilette, belvédère, décoration intérieure luxueuse. Dépendances comprenant: écuries et remises pour 3 chevaux et 4 voitures, logement de cocher, jardinier, concierge. Parc de 8,500 mètres. Eau de la Siagnole. Exposition plein midi, vue superbe.

Mise à prix..... 100,000 fr.
Pour renseignements s'adresser à M^e Colle, notaire

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER:

18, rue des Briques — MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pélerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, le **Lundi 5 Avril 1897, à deux heures de relevée**, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteur de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article TRENTE-CINQ des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1897 et Rapport des Commissions;
Approbation des comptes;
Fixation du dividende.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Mercredi 21 Avril 1897

à dix heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modification à l'Article quarante-trois des Statuts.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Vendredi 23 Avril 1897

à deux heures et demie de relevée, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts et notamment aux Articles deux, trois, quarante-deux et cinquante-cinq.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 mars 1897

CANNES, yacht à vap. Ariès, angl., c. Cockerell,	passagers.
NICE, yacht à vap. Quetzal, espag., c. Cuenco,	id.
CANNES, yacht à vap. Santanna, fr., c. Paré,	id.
ID. yacht à voiles Ursula, angl., c. Brand,	id.
ONEGLIA, br.-goël, Catterina M., ital., c. Maronci,	bois.
SAINT-TROPEZ, b. Union, fr., c. Dalest,	win.
CANNES, b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet,	sable.
ID. b., Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Louise, fr. c. Garel,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Rouvier,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Martin,	id.

Départs du 15 au 21 mars 1897

LA NOUVELLE, b.-g. Catérina M., monég., c. Révelli, fûts vides,	
A LA MER, yacht à vap. Quetzal, espag., c. Cuenco,	passagers.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. Louise-Auguste, fr., c. Gondillet,	id.
ID. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Rouvier,	id.

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCIERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 4 heures à 3 heures, les mardi, Mercredi, Samedi et Dimanche.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
	15	755.8	754.9	753.3	753.5	754.1	11.5	13.0	13.3	13.0				12.1
16	755.9	756.8	756.9	757.0	757.8	13.5	13.1	13.0	12.9	12.2	71	S E faible		
17	758.0	758.3	758.8	759.0	760.0	13.0	15.0	15.2	13.0	12.8	67	S O faible		
18	761.1	761.7	761.0	760.1	760.3	13.8	15.2	15.5	13.2	13.0	58	S E faible	Beau Nuageux Beau id.	
19	762.0	761.9	760.0	759.0	758.1	14.0	16.0	15.5	13.2	13.0	64	id.		
20	766.0	767.0	766.8	766.7	765.8	14.8	16.9	18.0	14.9	14.5	59	S O faible	Beau id.	
21	761.0	761.1	761.1	761.0	761.5	15.3	18.0	18.6	15.0	13.8	51	S E très faible		
DATES		15	16	17	18	19	20	21						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES.		Maxima		13.5	14.1	15.3	16.1	16.2	18.0	19.0				
		Minima		11.2	12.0	12.1	11.8	12.0	12.1	13.0				

Pluie tombée: 12^{mm} 3